

ILE-DE-FRANCE



**F.F.E.S.S.M. ILE-DE-FRANCE
ASSEMBLEE GENERALE 2020**

**Élective
Samedi 24 octobre 2020 Beaumont/Oise (95)**

POUVOIR

Je soussigné(e) : ARNAUD STEPHANE
N° de Licence : A-08-384956
Président(e) du club : ATHLETIC CLUB BOBIGNY-SECTION HOCKEY SUB

N° de club : *07930814*



**Le président ou la présidente du club n'a pas besoin de pouvoir
Il doit se présenter avec sa licence et une pièce d'identité au bureau enregistrement**

Donne pouvoir à : _____ Membre du club : OUI NON
N° de licence : _____ (rayer la mention inutile)
N° de club : 07- _____

Vous devez être mandaté par votre club d'appartenance avant d'en représenter un autre

à l'effet de représenter le Club à l'Assemblée Générale 24 octobre à Beaumont/Oise, en conséquence de quoi, voter au nom du Club, sur toute résolution, faire toute déclaration, signer toute feuille de présence, et plus généralement faire le nécessaire.

Fait à Le,/...../2020.

Cachet du Club

Signature précédée de la mention manuscrite
« **BON POUR POUVOIR** »

La non présentation de la licence et d'une pièce d'identité, entraînera la suppression du droit de vote.

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION FEDERALE

NOMBRE DE LICENCIES du Club représenté : 13

NOMBRE DE VOIX : 1

Le pouvoir devra être présenté au bureau de l'Assemblée Générale pour l'enregistrement, le 24 octobre 2020. Aucun pouvoir ne pourra être enregistré au-delà de l'heure de fin d'enregistrement fixée à 10h00.
En cas de perte, tout pouvoir sur papier libre pourra être accepté s'il porte les mêmes mentions (notamment « bon pour pouvoir » en manuscrit, signature et n° licence du Président de club, tampon du club, date.) En cas de second pouvoir, seul le pouvoir dont la date est la plus proche de celle de l'Assemblée Générale sera pris en compte.